



Sci classique ou sci variable

Par **pittirossu**, le **17/04/2011** à **14:55**

Bonjour,

Je souhaite créer une SCI avec mes deux filles pour l'acquisition d'un bâtiment composé de 6 appartements. 4 seront destinés à la revente et les deux autres à la location.
Vaut-il mieux créer une sci classique ou une sci variable ?

Par **francis050350**, le **20/04/2011** à **18:31**

Bonjour ,

Je suis désolé , mais ce que vous dites ne veut rien dire.

Vous souhaitez apparemment créer une SCI de gestion qui louera 2 appart et en vendra 4.
C'est simple .

la vente sera soumise aux plus values immobilières et les apparts conservés aux revenus fonciers .